



Kiwi

N°06
17/03/2022



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller.

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°X du
JJ/MM/AA »*

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

- **Stades phénologiques**

Hayward : stade « gonflement du bourgeon » (BBCH 01) à stade « bourre visible » (BBCH 07).

Variété à chair jaune : stade « nervures des jeunes feuilles visibles » (BBCH 09).



« Gonflement du bourgeon »



« Bourre visible »

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)



« Nervures des jeunes feuilles visibles »

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

Des écoulements d'exsudat sont observés sur certaines parcelles. Une progression des symptômes est notée sur ces dernières.

Evaluation du risque

Les conditions humides et venteuses sont favorables à la bactérie, les parcelles sont à surveiller attentivement.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.

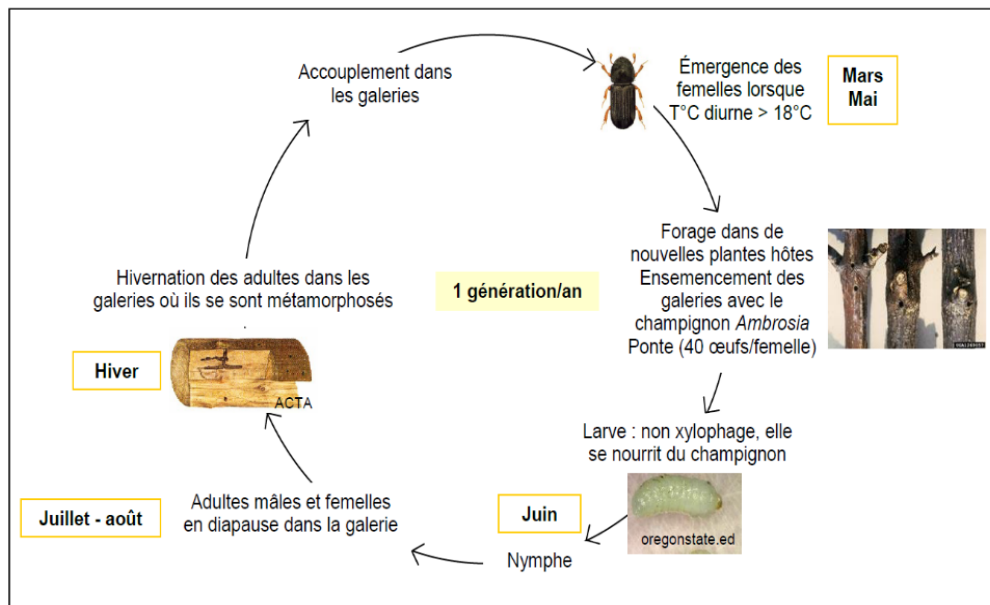


Exsudat

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- **Xylébore disparate**

L'essaimage des adultes pourrait débuter dans les prochains jours avec la hausse des températures annoncée.



Cycle biologique du xylébore

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare de préférence en périphérie des parcelles. La mise en place de ces derniers a dû être réalisée.

- **Auxiliaires**

Les auxiliaires sont encore discrets mais on peut actuellement observer la présence de petites araignées et d'acariens prédateurs tel que *Trombidium sp* sur certaines parcelles.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, SAPA Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".